



Fâcheries familiales

Répartition d'héritage
Règlement des avoirs lors de séparation
Divorces
Dispositions préparatoires lors d'unions ou de mariages
Conventions familiales
Gestion de biens patrimoniaux
Entente familiale

Savez-vous que
dans une majorité de cas de conflits réglés en médiation :

- Le **temps de règlement moyen** du conflit est de quelques jours à quelques semaines seulement.
- Le coût du règlement du conflit est très largement inférieur au coûts engendrés par une démarche classique par avocats et voies de Tribunal.
- Les **parties et personnes en conflit reprennent bien souvent une relation de qualité une fois le conflit réglé par la voie de la médiation.**
- Tous les échanges se passent dans la stricte confiance, respectant ainsi le désir de discrétion des uns et des autres.



www.conseiletmediation.ch

Cabinet de conseil et de médiation

Chemin des Campanules 1, 1273 Arzier-Le Muids, Suisse
Tél. +4121 / 825 2681 ou +4179 / 542 8018, E-Mail : mediateur@bluewin.ch